

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
29 Juin 2018**

**OBJET : Acquisition d'un bien situé 2 rue André Zénatti à 13008 Marseille destiné à l'implantation d'une Maison du Bel Age**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Juin 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'approuver l'acquisition de l'immeuble situé 2 avenue André Zénatti à Marseille 13008, libre de toute occupation, au prix de 710 000 € sous réserve d'un avis conforme des services du Domaine,
- d'autoriser la signature d'un compromis sous condition suspensive d'obtention de toutes les autorisations administratives, juridiques et techniques permettant la réalisation du projet départemental, de l'acte définitif d'acquisition ainsi que de tout autre document se rapportant à cette transaction.

La dépense d'un montant de 710 000 € sous réserve de l'avis des services de France Domaine et les frais notariés non connus à ce jour, seront imputés au chapitre 21 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**